Conseil d'Administration
Le 30 mars 2018

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Recrutement de Personnel

Délibération n° CA-2018-06

Date de convocation : 19 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- **Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :
- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny

Excusés :
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

- **Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKEPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :
- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'Administration a créé le tableau des emplois,

Vu les délibérations n° CA-2016-07, n° CA-2016-24 et n° CA-2017-08,

Vu les articles 14 et 15 des statuts,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Agence Départementale et répondre aux demandes d'assistance des adhérents, l'équipe de l'Agence qui se compose de 14 équivalents temps plein doit être complétée et renforcée par le recrutement d'un agent : un Conducteur d'Opérations Bâtiment.

Ce besoin est lié à la charge de travail conséquente du Pôle Bâtiment, mais aussi au rôle tenu par le Chef de Pôle. En effet, celui-ci consacre une partie de son temps à la thématique "marchés publics", qui impose une veille réglementaire chronophage ainsi qu'un travail de mise à niveau des pièces écrites liées au corpus réglementaire, pour l'ensemble de l'ATD.
Ce rôle de référent "Marchés Publics" de l'ATD 89 est nécessaire pour apporter la sérénité indispensable dans les procédures que l'ATD organise pour ses adhérents. Au-delà de ses missions internes le référent peut utilement conseiller les adhérents dans ce domaine.

Le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour organiser le recrutement d'un Conducteur d'Opérations Bâtiment et pour que les démarches nécessaires soient engagées auprès du Conseil Départemental pour une mise à disposition éventuelle.
En parallèle, les recherches et démarches pour un recrutement direct par l'Agence seront organisées.

Le Conseil d'Administration
autorise le recrutement d'un Conducteur d'Opérations Bâtiment pour une prise de poste au début du second semestre 2018
et demande que le tableau des emplois soit rectifié.

Le Conseil d'Administration
autorise le Président à signer la convention de mise à disposition si nécessaire avec le Conseil Départemental ou à recruter directement, y compris un personnel non titulaire.

Le Conseil d'Administration
décide que les sommes correspondantes à ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

- Transmis au représentant de l'Etat le :.....